



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs, utilisateurs et amateurs de la race, affiliée à la Centrale Canine
pour l'amélioration des races de chiens en France, reconnue d'utilité publique.
Association de Race agréée par le Ministère de l'Agriculture // Décret 66709 du 21/09/1966 // Arrêté de septembre 1970

COMPTE-RENDU DE REUNION DE COMITE REUNION TELEPHONIQUE DU 06/12/2023

Présents : comité au complet :

Mmes Colette DAUDIER, Françoise LEMOINE, Stéphanie MELZER, Jocelyne SCHOEN, Mrs Gérard BERNIER, Sylvain COLOMER, Jacques DAUDIER, Roland FREY, Michel MERCIER et Patrick MESTADIER.

Début de réunion : 20H00.

Selon l'ordre du jour :

1 – Approbation PV réunion de comité téléphonique du 17/11/2023

Le procès-verbal de la réunion de comité téléphonique du 17/11/2023 est approuvé à l'unanimité après quelques petites modifications.

2 – Etat des paramétrages adresses mail « teckelclubfrance » des commissions

Jacques DAUDIER nous explique que plusieurs adresses dédiées aux commissions ne fonctionnent toujours pas malgré les multiples essais et contrôles effectués par le secrétaire général et lui-même.

L'interrogation de cette problématique auprès d'OVH n'a pas donné de résultat car les contrôles ne révèlent aucun élément perturbant à leur niveau.

Les contacts sur ce sujet avec Olivier MASSOT et Marie TILLIARD restent également infructueux.

Il va créer de nouvelles adresses en remplacement des défectueuses sans supprimer les anciennes qui contiennent une quantité de messages de grande importance pour le Club.

3 – Point sur les nominations juges beauté et travail

3-1 : Beauté :

3-1-1 – Une demande d'extension de juge de conformité au standard est formulée par M. Jérôme DEMARCHELIER.

C'est un éleveur de Cocker, juge de 4 races dans son groupe, également membre du CAT.

Michel MERCIER et Françoise LEMOINE déclarent le connaître et affirment que c'est une personne correcte, éleveur reconnu et bon juge dans les expositions.

Le comité donne son accord majoritaire par 9 voix.

Sans information complémentaire, Mme Stéphanie MELZER s'abstient.

3-1-2 – Successivement au refus du comité à sa demande d'extension, M. BLEMUS a refusé l'octroi de la spéciale de race Teckel qui était prévue à l'exposition nationale de Maltot.

3-2 : Travail :

Roland FREY a contacté M. René FAVRE pour plusieurs dossiers :

3-2-1 – Les CR des deux dernières réunions de la CTTCR, dont Roland n'a aucune connaissance, n'ont pu lui être communiqués car ils ne sont toujours pas approuvés.

3-2-2 – Les dossiers des juges d'utilisation en instance ne sont pas parvenus à M. FAVRE et doivent lui être envoyés directement.

3-2-3 – Daniel KAUFFMANN doit repasser son examen à la SCC avant de commencer son cursus de juge d'utilisation. La date devrait être programmée courant janvier 2024.

3-3 – Roland FREY a vu des photos ayant circulé sur le média Facebook, de la dernière épreuve « S » réalisée dans la délégation Languedoc-Roussillon.

Il a constaté que le territoire n'était pas suffisamment boisé et ne correspondait pas au règlement de cette épreuve.

Il veut revoir tous les parcs d'épreuves pour vérifier leur conformité avant de les valider et contrôler la conformité des terrains de lâcher des épreuves Sp/K.

3-4 – Il souhaite un changement de juges sur une même épreuve, d'une année à l'autre.

4 – Dossier BERTOLOTTO

Colette DAUDIER nous informe qu'elle n'a pas eu le temps de rédiger un courrier LRAR de rappel à Maître BERTOLOTTO, lui demandant la restitution au CAT du dossier complet des candidatures au renouvellement partiel du comité.

Le 21/03/2023 ce dossier a été remis à l'avocate par Mme Stéphanie MELZER, suite au vote majoritaire, à 5 voix pour, 2 contre et 1 exclu (M. BERNIER, candidat à l'élection) de la réunion de comité du 16/03/2023, qui portait mandat.

Ce dossier doit être impérativement intégré dans les archives du Club.

5 – Revue de fin d'année

De nombreux fichiers ont été posés par le secrétaire général, plusieurs délégués et la responsable de la commission « Elevage – Santé - Bien-Etre animal » sur la Dropbox de Mme Géraldine LAVERGNE qui pourra les collecter pour composer la revue de fin d'année.

Elle devrait être éditée dans la première quinzaine de janvier 2024.

6 – Expertise comptable

La trésorière, Jocelyne SCHOEN, mandatée pour contacter des experts comptables, a rencontré le deuxième ce matin.

L'entrevue a duré environ 1 heure. L'expert a survolé tous les fichiers comptables, le dossier des relevés bancaires et interrogé Jocelyne SCHOEN sur différents points spécifiques.

Il a déclaré que la comptabilité du Club était simple, en bon ordre et semblait sans problème.

Il estime qu'un audit n'est pas nécessaire mais qu'un pool de 2 censeurs est impératif.

Il attire son attention pour la délivrance d'attestation d'abandon de frais de déplacement en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI (Une fausse déclaration crée le risque d'amendes et poursuites pénales pour fraudes fiscales).

Un rendez-vous avec un troisième expert a été reporté au 12 janvier 2024.

Françoise LEMOINE demande de pouvoir étudier les différents devis lorsqu'ils auront été reçus par Jocelyne SCHOEN.

7 – Bilan des procédures judiciaires électorales

Paragraphe retiré du CR, en attente d'une réponse certifiée par un expert judiciaire.

8 – Commission expositions

Responsable de la commission des expositions, Jocelyne SCHOEN a programmé une première réunion de travail le 05/12/2023 avec les membres qui la constituent.

8-1 - : Valérie DIDNIK a proposé la création d'un fichier explicatif pour faciliter la formation et la présentation des teckels en séance de confirmation et exposition.

Il est destiné aux propriétaires novices qui aimeraient faire confirmer ou commencer un parcours beauté avec leur Teckel, sans aucune connaissance du sujet.

La commission souhaite que chaque participant puisse réaliser un fichier avec ses propositions afin de finaliser une synthèse.

8-2 - : Divers dossiers, présentés par Gérard BERNIER, ont obtenus un accord verbal. Ils doivent être formalisés et présentés en réunion de comité pour approbation.

8-3 - : Le dossier de la NE 2024 est présenté par Jocelyne SCHOEN.

Pour les cocardes, il faut contacter plusieurs fournisseurs européens. Valérie DIDNIK est mandatée pour se rapprocher du Président de sa Canine régionale qui avait de belles cocardes pour l'exposition de Tarbes.

Le stock des plaques de chenil « TB » étant épuisé, il y a lieu de passer une petite commande à la société Taupinard pour les jugements de la prochaine NE 2024.

Michel MERCIER propose qu'un membre du comité, au plus près du lieu de la NE suivante, se rende sur place pour estimer les besoins spécifiques à sa réalisation.

8-4 - : Pour le dossier centenaire du CAT et expo mondiale WUT en 2025, Jocelyne SCHOEN a visité l'hippodrome de Hoerdts et nous explique les qualités et le défaut de ce lieu. Il faudrait faire aplanir le sol par un engin TP avant les expositions pour ne pas perturber les présentations.

Michel MERCIER attend différents lieux possibles dans le Nord de la France. Il nous présentera les retours et tarifs.

Pour la WUT, il faut prévoir 7 juges plus 1 de réserve avec 50% de français, en application du règlement. Jocelyne SCHOEN va contacter M. Andreas TORNAU pour vérification d'informations. L'invitation des anciens membres et juges à l'honorariat est à prendre en compte.

Jocelyne pense que des tableaux avec des diapos et vieilles photos de teckels de nos anciens fondateurs pourraient agrémenter l'expo. Nathalie FELD connaît un photographe qui transforme les diapos et photos en vidéo. Elle propose de le contacter.

Jocelyne nous demande de penser à des idées de « cadeaux personnalisés du centenaire » pour chaque participant à la NE 2025.

Mme Françoise HILAIRE, déléguée Bretagne-Atlantique, assistera ponctuellement et sur demande du responsable de la commission aux réunions pour la propagande, les informations sur FB et autres diffusions lors des grandes manifestations cynophiles.

8-5 - : Jacques DAUDIER doit faire un appel aux adhérents dans la prochaine lettre d'information pour participer au village de race Teckel du CGA.

9 – Courrier de Madame la juge Muriel FROELICH

Un courrier envoyé par Madame la juge Muriel FROELICH à notre Présidente, relate une grave problématique survenue durant ses jugements à l'exposition internationale spéciale de race Teckel du samedi 25 septembre à Avignon, concernant le comportement irrespectueux et agressif de l'exposant M. Pascal MATHIAN.

Les exposants présents et témoins de la scène lui ont confié qu'une telle attitude de Monsieur MATHIAN était fréquente.

Ces informations ont motivé son courrier afin que le Club puisse envisager une suite à donner pour que de tels actes ne se reproduisent plus.

Le Club n'étant pas organisateur de cette exposition, il n'est malheureusement pas compétent pour sanctionner le fautif, adhérent du CAT.

Le comité estime devoir informer Monsieur MATHIAN que le manque de respect est intolérable et que l'agressivité ne peut pas et ne doit pas se produire quelle que soit la manifestation et la circonstance.

Ses comportements antérieurs, lors de manifestations organisées par le CAT, n'ayant pas été sanctionnés, une lettre de réprimande lui sera envoyée avec espoir qu'il cesse définitivement ses actes.

La SCMCA sera informée de ces faits qui relèvent de sa compétence.

10 – Tableau « Qui fait Quoi »

L'annuaire répertoire du CAT qui est maintenant finalisé sera publié dans la prochaine lettre d'information.

11 – Confirmation du nom de la délégation « Bretagne-Atlantique »

Une majorité des adhérents de la délégation « Atlantique » souhaitant un changement de dénomination de cette délégation à laquelle ils sont rattachés, ont demandé au comité la modification de nom.

Ils proposent que cette délégation se dénomme dorénavant « Bretagne-Atlantique ».

Le comité adopte à l'unanimité cette nouvelle appellation.

Mme Françoise HILAIRE, déléguée, souhaite que le club se renseigne sur un socle de terminal Carte Bleue qui pourrait être utilisé à la boutique de la délégation.

12 – Rapport sur le meeting WUT

Le comité de la WUT a appelé ses membres et les représentants des clubs affiliés à une réunion en Italie pour élire un nouveau bureau, Président, Trésorier, Secrétaire général et les responsables de commissions.

Les questions et les idées préparées par les représentants des clubs affiliés sont présentées en espérant être écoutées !

Le discours du Président du DTK est déterminant.

Il propose que chaque Président des clubs affiliés informe le secrétariat de la WUT d'une liste de juges à former avec les règlements validés.

La France a été retenue pour organiser l'exposition mondiale de la WUT en 2025.

13 – Matériel informatique du Club

Compte tenu de tous les courriers qu'elle est obligée de rédiger, la Présidente, Colette DAUDIER, exprime la nécessité de détenir un matériel informatique afférent à sa fonction.

Le comité exprime son accord pour la fourniture d'un ordinateur qui restera propriété du CAT.

Michel MERCIER évoque la possibilité de commander 1 tablette par délégation en 2024, lorsque les restructurations seront finalisées.

Plusieurs devis concernant les qualités et tarifs des divers ordinateurs et tablettes seront étudiés par le comité pour déterminer ses choix.

14 – Lettre BFN

Suite à un courrier reçu de la BNF, Jacques DAUDIER a retrouvé un courrier de Marie TILLIARD, lorsqu'elle était en fonction au comité, lui expliquant les modifications des publications du CAT.

Jocelyne SCHOEN qui avait reçu la même demande lors de sa présidence a répondu, le 15/01/2023, par un courrier explicatif.

Elle a envoyé la dernière revue publiée.

Pour conserver la continuité des tarifications spéciales accordées aux envois en grand nombre, le club a obligation de destiner chacune de ses publications à la BNF.

15 – Questions diverses :

15-1 – Démission de la déléguée Ile de France :

Colette DAUDIER fera un courrier à Elodie JACOPS pour la remercier de son bénévolat durant les années passées à la tête de la délégation Ile de France et entériner sa décision.

Jocelyne SCHOEN est chargée de la contacter pour essayer de connaître son avis sur la nomination d'un délégué en intérim pour cette délégation.

15-2 – Françoise LEMOINE et Michel MERCIER ont retravaillé sur les actualisations de la Charte d'Elevage, appelé version 2.

Deux modifications sont indispensables :

A – l'âge minimum d'accouplement est porté à 15 mois pour suivre les décisions de la SCC.

B – Le dossier de demande sera à envoyer à Françoise LEMOINE, responsable de la commission Elevage – Santé – Bien-être animal.

15-3 – Jocelyne SCHOEN informe les membres du comité qu'une réunion téléphonique sera organisée sur demande de notre conseiller financier, M. Sébastien FOUQUET, du LCL.

Il y a lieu de prévoir les nouveaux accès en ligne et de revoir les moyens de paiement.

Personnes convoquées : Colette DAUDIER, Jocelyne SCHOEN et Gérard BERNIER.

La prochaine réunion de comité est programmée le mercredi 20 décembre.

Fin de réunion à 23 H 30.

Le secrétaire général
Gérard Bernier

La Présidente
Colette Daudier

CR approuvé par le Comité le 20/12/2023.